



BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

Société Anonyme au capital de 90 000 000 dinars Divisé en 4 500 000 actions de nominal 20 dinars entièrement libérées dont 3 500 000 actions ordinaires et 1 000 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Siège social : 5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis

Registre de Commerce : B 140 83 1996

Tél : 71 783 600 - Fax : 71 783 756

Site : www.bte.com.tn

La BTE est notée BB/Négative/B par l'agence de notation Standard & Poor's en juillet 2011

Note confirmée en date du 30 novembre 2011

Note d'opération mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission et l'admission au marché obligataire de la cote de la bourse de l'emprunt obligataire « BTE 2011»

de 50 000 000 Dinars émis par

Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 Dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Montant en dinars	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	35 000 000	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM + 1,30%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie B	15 000 000	20 ans	6,25%	Constant par 1/20 à partir de la 1 ^{ère} année

Visa n° 1.1 - 0.759, 0.9 DEC 2011 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2011 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2012. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

M. Lassaad Dellagi

Directeur Central Pôle des Risques

Tél : 71 112 160 Fax : 71 783 756

Intermédiaires en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération

BNA CAPITAUX – Intermédiaire en bourse

Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD

Les Berges du Lac 1053 Tunis

Tél : 71 139 500 - Fax : 71 860 189

MAC SA – Intermédiaire en bourse

Green Center, Bloc C 2ème étage

Les Berges de Lac 1053 Tunis

Tél : 71 954 102 – Fax : 71 960 590



Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence « BTE 2011 » enregistré par le CMF en date du 0.9 DEC 2011 sous le n° 1.1 - 0.07 / et des indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2011 pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2012.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BTE, 5bis Rue Mohamed BADRA 1002 Tunis, des intermédiaires en bourse BNA CAPITAUX, Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD - Les Berges du Lac 1053 Tunis et MAC SA, Green Center, Bloc C 2ème étage Les Berges de Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Décembre 2011

SOMMAIRE

FLASH : EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTE 2011 »	3
CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	6
1.1 RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	6
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	6
1.3 ATTESTATION DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE CHARGES DE L'ELABORATION DE LA NOTE D'OPERATION	6
1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION	6
CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	7
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	7
2.1.1. Décisions à l'origine de l'émission	7
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération :	7
2.1.3. Période de souscriptions et de versements :	7
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :	8
2.1.5. But de l'émission :	8
2.2. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS	8
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres :	8
2.2.2. Prix d'émission:	8
2.2.3. Date de jouissance en intérêts :	8
2.2.4. Date de règlement :	9
2.2.5. Taux d'intérêt :	9
2.2.6. Intérêts :	9
2.2.7. Amortissement et remboursement:	9
2.2.8. Prix de remboursement :	13
2.2.9. Paiement :	13
2.2.10. Marge actuarielle (souscription à taux variable) :	13
2.2.11. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :	13
2.2.12. Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt :	13
2.2.13. Mode de placement :	14
2.2.14. Notation :	14
2.2.15. Organisation de la représentation des obligataires :	19
2.2.16. Fiscalité des titres :	19
2.3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX :	19
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :	19
2.3.2. Marché des titres :	19
2.3.3. Prise en charge par la STICODEVAM :	20
2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige :	20
2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :	20
Bulletins de souscription	21

FLASH : EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTE 2011 »

L'emprunt obligataire « BTE 2011 » est émis pour un montant de 50 000 000 dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal. Il est constitué de deux catégories émises pour des montants respectifs de 35 000 000 dinars et de 15 000 000 dinars, des durées respectives de 7 ans dont 2 ans de grâce et 20 ans et aux taux respectifs de TMM + 1,3%, et 6,25%.

Dénomination de l'emprunt
" BTE 2011 "

Montant

50 000 000 de dinars divisés en 500 000 obligations réparties en deux catégories:

- Catégorie A : 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 obligations ;
- Catégorie B : 15 000 000 de dinars divisés en 150 000 obligations.

Nominal

100 dinars par obligation

Forme des obligations

Les obligations seront émises au pair, soit 100D par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix d'émission

100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions ; soit le 09/02/2012.

Prix de remboursement

100 dinars par obligation

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 09/02/2012 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au 09/02/2012, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Taux d'intérêt

- Catégorie A : TMM + 1,30% brut l'an ;
- Catégorie B : 6,25% brut l'an.

Durée

- Catégorie A : de 7 ans dont 2 ans de grâce ;
- Catégorie B : 20 ans.

Durée de vie moyenne

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 10,5 ans.

Duration

Catégorie B à taux fixe : 7,445 années.

Marge actuarielle (taux variable) :

1,30% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Taux de rendement actuariel (taux fixe) :

6,25% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Amortissement

Les obligations émises seront remboursables selon la catégorie de l'emprunt :

- Catégorie A : Amortissement annuel constant de 20,000 dinars par obligation, soit le un cinquième (1/5) et ce, de la troisième année jusqu'à la 7^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions.
- Catégorie B : Amortissement annuel constant de 5,000 dinars par obligation, soit le un vingtième (1/20) et ce, de la première année jusqu'à la 20^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions.

Souscriptions et versements

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 26/12/2011 aux guichets de la BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse, sis au Complexe le Banquier avenue Tahar Haddad - Les Berges du Lac 1053 Tunis et de MAC SA Intermédiaire en bourse, sis au Green Center Bloc C 2^{ème} étage rue du Lac Constance - Les Berges du Lac 1053 Tunis.

Clôture des souscriptions

Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le 09/02/2012 Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées au 24/02/2012 avec maintien de la date unique de jouissance. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Paie ment

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 9 février de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le 09/02/2013.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 09/02/2015 pour la catégorie A et le 09/02/2013 pour la catégorie B.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance des titres

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

Régime fiscal

Droit commun régissant la fiscalité des obligations

Intermédiaire agréé mandaté par la banque émettrice pour la tenue du registre des obligataires L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BTE 2011 » seront assurés durant toute la durée

de vie de l'emprunt par la BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Garantie

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation

Le présent emprunt n'est pas noté.

Cotation en bourse

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La BTE s'engage à charger l'intermédiaire en bourse (BNA Capitaux) de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «BTE 2011» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM

La BTE s'engage, dès la clôture de l'emprunt «BTE 2011», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Mode de représentation des porteurs des obligations

Droit commun régissant la représentation des obligataires.

Tribunaux compétents en case de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsable de la note d'opération

Madame Golsom JAZIRI KSONTINI
Directeur Général de la BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS – BTE

1.2 Attestation du responsable de la note d'opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur les droits attachés aux titres émis. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

La BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS – BTE

Le Directeur Général

Madame Golsom JAZIRI KSONTINI



La Directrice Générale
Golsom JAZIRI

1.3 Attestation des intermédiaires en bourse chargés de l'élaboration de la note d'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité de la note d'opération ».

BNA CAPITAUX
Le Directeur Général
M. Kamel GUESMI



MAC SA
Le Directeur Général
M. Mourad BEN CHAABEN



1.4 Responsable de l'information

M. Lasaad DELLAGI
Directeur Central Pôle des Risques
Tél : 71 112 160 Fax : 71 783 756

La notice légale a été publiée au JORT N° 150 du 15/12/2011



Conseil du Marché Financier
Visa n° 11 - 0769 du 09 DEC 2011
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Mohamed Ferid EL KOBBI



CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de Tunisie et des Emirats tenue le 25/06/2010 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné tous les pouvoirs nécessaires à la direction générale pour en fixer, les modalités et les conditions d'émission.

Dans le cadre de cette autorisation, la BTE a émis en août 2010 un premier Emprunt Obligataire « BTE 2010 » pour un montant de 50 millions de dinars.

De même et dans le cadre de cette autorisation, la direction générale de la banque a décidé d'émettre un deuxième emprunt obligataire de 50 millions de dinars selon les conditions suivantes :

- Catégorie A : 35MD sur 7 ans avec 2 années de grâce au taux variable de TMM +1,3% l'an ;
- Catégorie B : 15MD sur 20 ans au taux fixe de 6,25% l'an.

2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération :

✓ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations de nominal 100 dinars, réparties en deux catégories :

- Catégories A : 350 000 obligations ;
- Catégorie B : 150 000 obligations.

✓ Produit brut et produit net de l'emprunt :

Le produit brut de l'emprunt obligataire est de 50 000 000 dinars.

Les frais de montage du dossier et les commissions de placement et de gestion s'élèvent à 155 000D, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 26 000D, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 3 000D, les frais de la STICODEVAM pour la durée de vie de l'emprunt sont de 58 669D hors taxes et les frais divers de 1 500D, soit un total de frais approximatif de 244 169D et un produit net de l'emprunt d'environ 49 755 831D.

(en Dinars)	Global	Par obligation
Produit brut	50 000 000	100,000
Frais globaux ⁽¹⁾	244 169	0,488
Produit net	49 755 831	99,512

2.1.3. Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 26/12/2011 et clôturées sans préavis au plus tard le 09/02/2012. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du 09/02/2012, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 24/02/2012 avec maintien de la date unique de

¹ Ces frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture des souscriptions.

jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 24/02/2012 le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 26/12/2011 aux guichets de la BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse, sis au Complexe le Banquier avenue Tahar Haddad - Les Berges du Lac 1053 Tunis et de MAC SA Intermédiaire en bourse, sis au Green Center Bloc C 2^{ème} étage rue du Lac Constance - Les Berges du Lac 1053 Tunis.

2.1.5. But de l'émission :

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

2.2. Caractéristiques des titres émis

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : " BTE 2011 "

Nature des titres : Titres de créance

Forme des titres : Nominative

Catégorie des titres : Ordinaire

Modalités et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales : livre 4 - titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations

2.2.2. Prix d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3. Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 09/02/2012 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au 09/02/2012, et ce même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4. Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur en fonction de leur catégorie :

- Catégorie A : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 130 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N ;
- Catégorie B : 6,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

2.2.6. Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le 9 février de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la catégorie A est prévue pour le 9 février 2019 et le montant total des intérêts serait de 9 560 250D si l'emprunt était souscrit dans sa globalité (en considérant un taux nominal de 5,463% à titre indicatif).

La dernière échéance pour les obligations de la catégorie B est prévue pour le 9 février 2032 et le montant total des intérêts serait de 9 843 750D si l'emprunt était souscrit dans sa globalité.

2.2.7. Amortissement et remboursement:

Toutes les obligations émises seront remboursables selon la catégorie de l'emprunt :

- Catégorie A : Amortissement annuel constant de 20,000 dinars par obligation, soit le un cinquième (1/5) et ce, de la troisième année jusqu'à la 7^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions. Ainsi, les obligations de la catégorie A seront amorties en totalité le 09/02/2019.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT). Le taux d'intérêt (de la catégorie A) à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs, majorée d'une marge de 1,30% (soit la moyenne des TMM + 1,30%). Pour les besoins de calcul, on a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de Décembre 2010 au mois Novembre 2011) soit 4,163% majoré de 1,30% soit 5,463%. Ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- Catégorie B : Amortissement annuel constant de 5,000 dinars par obligation, soit le un vingtième (1/20) et ce, de la première année jusqu'à la 20^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions. Ainsi, les obligations de la catégorie B seront amorties en totalité le 09/02/2032.

2.2.7.1. Evolution du TMM durant les dix dernières années :

En %	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Janvier	5,9375	5,9375	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,2700	5,2700	4,7000	4,0700	4,7500
Février	6,0000	5,9375	5,8750	5,0000	5,0000	5,0000	5,2500	5,3100	4,4700	4,0800	4,6500
Mars	6,0000	5,9375	5,8125	5,0000	5,0000	5,0000	5,3600	5,2300	4,2600	4,2300	4,5600
Avril	6,2500	5,9375	5,5000	5,0000	5,0000	5,0000	5,2400	5,2200	4,3000	4,1200	4,3900
Mai	5,9375	5,9375	5,5000	5,0000	5,0000	5,0000	5,2600	5,2200	4,2300	4,3600	4,5100
Juin	6,0000	5,9375	5,3125	5,0000	5,0000	5,0000	5,2300	5,1900	4,2500	4,3800	4,5000
Juillet	6,0625	5,9688	5,0000	5,0000	5,0000	5,0400	5,2300	5,1900	4,3300	4,5200	4,2500
Août	6,0625	5,9688	5,0000	5,0000	5,0000	5,0100	5,1800	5,2300	4,1800	4,6100	3,7600
Septembre	6,0625	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,0000	5,1900	5,1700	4,2400	4,5200	3,2400
Octobre	6,0000	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,2200	5,2500	5,2700	4,2200	4,6200	3,3200
Novembre	5,9375	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,2600	5,2000	5,1700	4,2900	4,8000	3,1600
Décembre	5,9375	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,3300	5,2600	5,1900	4,1800	4,8700	

Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

2.2.7.2. Amortissement et remboursement des obligations de la catégorie A :

Nombre d'obligations : 350 000 obligations

Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars

Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en Bourse : 09/02/2012

Date du premier paiement en intérêts : 09/02/2013

Date du premier remboursement en capital : 09/02/2015

Date de la dernière échéance : 09/02/2019

Taux d'intérêt nominal: TMM + 1,30% brut l'an

Amortissement : Annuel constant de 20 dinars par obligation correspondant au un cinquième de la valeur nominale à compter de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions.

➤ Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux variable (5,463% à titre indicatif):

(en dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2012	35 000 000				
2013			35 000 000	1 912 050	1 912 050
2014			35 000 000	1 912 050	1 912 050
2015		7 000 000	28 000 000	1 912 050	8 912 050
2016		7 000 000	21 000 000	1 529 640	8 529 640
2017		7 000 000	14 000 000	1 147 230	8 147 230
2018		7 000 000	7 000 000	764 820	7 764 820
2019		7 000 000		382 410	7 382 410
Total		35 000 000		9 560 250	44 560 250

➤ Tableau d'amortissement par obligation à taux variable (5,463% à titre indicatif):

(en dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2012	100,000				
2013			100,000	5,463	5,463
2014			100,000	5,463	5,463
2015		20,000	80,000	5,463	25,463
2016		20,000	60,000	4,370	24,370
2017		20,000	40,000	3,278	23,278
2018		20,000	20,000	2,185	22,185
2019		20,000		1,093	21,093
Total		100,000		27,315	127,315

2.2.7.3. Amortissement et remboursement des obligations de la catégorie B :

Nombre d'obligations : 150 000 obligations

Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars

Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en Bourse : 09/02/2012

Date du premier paiement en intérêts : 09/02/2013

Date du premier remboursement en capital : 09/02/2013

Date de la dernière échéance : 09/02/2032

Taux d'intérêt nominal: 6,25% brut l'an

Amortissement : Annuel constant de 5 dinars par obligation correspondant au un vingtième de la valeur nominale à compter de la 1^{ère} année suivant la date limite de clôture des souscriptions.

➤ Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe (6,25%):

(en dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2012	15 000 000				
2013		750 000	14 250 000	937 500	1 687 500
2014		750 000	13 500 000	890 625	1 640 625
2015		750 000	12 750 000	843 750	1 593 750
2016		750 000	12 000 000	796 875	1 546 875
2017		750 000	11 250 000	750 000	1 500 000
2018		750 000	10 500 000	703 125	1 453 125
2019		750 000	9 750 000	656 250	1 406 250
2020		750 000	9 000 000	609 375	1 359 375
2021		750 000	8 250 000	562 500	1 312 500
2022		750 000	7 500 000	515 625	1 265 625
2023		750 000	6 750 000	468 750	1 218 750
2024		750 000	6 000 000	421 875	1 171 875
2025		750 000	5 250 000	375 000	1 125 000
2026		750 000	4 500 000	328 125	1 078 125
2027		750 000	3 750 000	281 250	1 031 250
2028		750 000	3 000 000	234 375	984 375
2029		750 000	2 250 000	187 500	937 500
2030		750 000	1 500 000	140 625	890 625
2031		750 000	750 000	93 750	843 750
2032		750 000		46 875	796 875
Total	15 000 000	15 000 000		9 843 750	24 843 750

➤ Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe (6,25%):

(en dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2012	100,000				
2013		5,000	95,000	6,250	11,250
2014		5,000	90,000	5,938	10,938
2015		5,000	85,000	5,625	10,625
2016		5,000	80,000	5,313	10,313
2017		5,000	75,000	5,000	10,000
2018		5,000	70,000	4,688	9,688
2019		5,000	65,000	4,375	9,375
2020		5,000	60,000	4,063	9,063
2021		5,000	55,000	3,750	8,750
2022		5,000	50,000	3,438	8,438
2023		5,000	45,000	3,125	8,125
2024		5,000	40,000	2,813	7,813
2025		5,000	35,000	2,500	7,500
2026		5,000	30,000	2,188	7,188
2027		5,000	25,000	1,875	6,875
2028		5,000	20,000	1,563	6,563
2029		5,000	15,000	1,250	6,250
2030		5,000	10,000	0,938	5,938
2031		5,000	5,000	0,625	5,625
2032		5,000		0,313	5,313
Total	100,000	100,000		65,625	165,625

2.2.8. Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9. Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 9 février de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le 09/02/2013.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 09/02/2015 pour la catégorie A et le 09/02/2013 pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

2.2.10. Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois novembre 2011 qui est égale à 4,163% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,463%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,25% l'an pour le présent emprunt.

2.2.12. Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt :

✓ Durée totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- catégorie A : 7 ans dont 2 ans de grâce ;
- catégorie B : 20 ans.

✓ Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Durée de vie moyenne pour la catégorie A : 5 ans.

Durée de vie moyenne pour la catégorie B : 10,5 ans.

✓ Duration (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^T t \times F_t / (1+i)^t}{\sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t}$$

Où :

- T est le nombre de périodes
- F_t est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt de la période

La duration pour les obligations de catégorie B est 7,445 années.

2.2.13. Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de BNA CAPITAUX - intermédiaire en bourse et de MAC SA – intermédiaire en bourse.

2.2.14. Notation :

Notation de l'émission :

Le présent emprunt obligataire " BTE 2011" n'est pas noté.

Notation de la banque :

Le 30 novembre 2011 l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé la note attribuée à la BTE en juillet 2011 « BB/Négative/B ».

Selon l'agence de notation Standard & Poor's, cette note tient compte des importants risques économiques et opérationnels auxquels sont exposées les banques tunisiennes dans leur ensemble compte tenu des difficultés traversées actuellement par la Tunisie.

La détérioration de la qualité du portefeuille de crédit de la banque, en grande partie due aux difficultés du secteur touristique, et son profil de refinancement, toujours dominé par des ressources externes même si la part des dépôts croît peu à peu, sont les autres points faibles de la BTE, d'un point de vue notation de crédit. En revanche, la structure capitalistique majoritairement publique de la BTE, sa solide capitalisation et le processus de transformation de la banque en banque universelle sont des forces pour la notation de la banque.

**STANDARD
& POOR'S**

Ratings Services
20 Canada Square
Canary Wharf
London E14 5LH
+44 (0)20 7176 3800 Tel
+44 (0)20 7176 7565 Fax

Banque de Tunisie et des Emirats
5 bis, rue Mohamed Badra
1002 Tunis
Tunisia

November 30, 2011

RE: BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

Dear Sir,

The purpose of the letter is to inform you that, upon review of the information presented to us, Standard & Poor's rating for the above-referenced issuer has been confirmed. The ratings are listed below:

ISSUER RATING: BB/NEGATIVE/B

The rating is not investment, financial, or other advice and you should not and cannot rely upon the rating as such. The rating is based on information supplied to us by you or by your agents but does not represent an audit. Standard & Poor's relies on the issuer and its counsel, accountants and other experts for the accuracy and completeness of the information submitted in connection with the rating. We undertake no duty of due diligence or independent verification of any information. The assignment of a rating does not create a fiduciary relationship between us and you or between us and other recipients of the rating. We have not consented to and will not consent to being named an "expert" under any applicable securities laws. The rating is not a "market rating" nor is it a recommendation to buy, hold, or sell the obligations.

To maintain the rating, Standard & Poor's must receive all relevant financial information, including responses to data requests, as soon as such information is available. You must promptly notify us of all material changes in the financial information and/or operating environment of the entity. Standard & Poor's may change, suspend, withdraw, or place on CreditWatch the rating as a result of changes in, or unavailability of, such information. Standard & Poor's reserves the right to request additional information, if necessary, to maintain the rating. Please send all information to Samira Mensah, at Standard & Poor's, 20 Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LH, or by email: samira_mensah@standardandpoors.com, tel. +44 20 7176 8417

Standard & Poor's is pleased to have the opportunity to be of service to you. For more information please visit our website at www.standardandpoors.com. If we can be of help in any other way, please contact us. Thank you for choosing Standard & Poor's, and we look forward to working with you.

Yours faithfully,



Standard and Poor's Credit Market Services Europe Limited
Analytical Contact: Samira Mensah, tel + 44 20 7176 8417

www.standardandpoors.com

Standard & Poor's Credit Market Services
Europe Limited
Registered Office: As above
Incorporated in England & Wales under No 07114748

Rapport de notation Standard & Poor's

Banque de Tunisie et des Emirats (BTE)

Notation : BB/Negative/B

Forces:

- une probabilité "modérée" de support exceptionnel du gouvernement tunisien, en cas de besoin
- une forte capitalisation et des performances opérationnelles satisfaisantes
- la transformation de la BTE en banque universelle devrait réduire à terme les risques de concentrations à l'actif et les risques de refinancements au passif

Faiblesses:

- une détérioration graduelle de la qualité des actifs dans un contexte économique peu porteur, même si elle reste largement supérieure à la moyenne tunisienne
- une importante exposition de la BTE au secteur touristique, actuellement en difficultés
- un refinancement toujours constitué majoritairement de ressources externes
- des risques économiques et opérationnels importants en Tunisie qui pèsent sur la solidité du système bancaire en général

Analyse :

Les notes de crédit (« BB » pour le long-terme et « B » pour le court-terme) de la Banque de Tunisie et des Emirats (BTE) tiennent compte des importants risques économiques et opérationnels auxquels sont exposées les banques tunisiennes dans leur ensemble compte tenu des difficultés économiques traversées actuellement par la Tunisie (note en monnaie locale : BBB/Negative/A-3, note en monnaie étrangère : BBB-/Negative/A-3). La détérioration de la qualité du portefeuille de crédit de la banque, en grande partie due aux difficultés du secteur touristique, et son profil de refinancement, toujours dominé par des ressources externes même si la part des dépôts croît peu à peu, sont les autres points faibles de la BTE, d'un point de vue notation de crédit. En revanche, la structure capitalistique majoritairement publique de la BTE, sa solide capitalisation et le processus de transformation de la banque en banque universelle sont des forces pour la notation de la banque.

Standard & Poor's Ratings Services considère que la BTE est une entité liée au gouvernement (appelée GRE pour « Government-Related Entity ») et est donc, à ce titre, susceptible de recevoir du support exceptionnel de ce dernier en période de difficultés. Cette classification est due au fait que le gouvernement tunisien et Abu Dhabi Investment Authority (ADIA, non noté) détiennent chacun 38,9% du capital de BTE.

D'après notre méthodologie sur les entités dites GREs, nous pensons que la probabilité de support exceptionnelle du gouvernement tunisien est «modérée» car :

STANDARD & POOR'S

- les liens sont « forts » avec le gouvernement tunisien, qui comme dit précédemment, détient 38,9% du capital et 50% des droits de vote. Nous n'anticipons pas de privatisation de la banque dans les prochains 12 à 15 mois.
- le rôle de la BTE pour le gouvernement est « limité », car il s'agit d'une banque de taille modérée, dont la part de marché domestique côté crédit ou dépôt n'excède pas encore 2%.

Cette approche GRE nous conduit à donner à la BTE un cran de soutien, au dessus de son profil de crédit intrinsèque.

Avec un total d'actifs de 566 million de dinars tunisiens (TND) à fin 2010 (400 million de \$), la BTE est une ancienne banque de développement qui se concentrait sur le financement du secteur touristique local, mais qui est dans un processus de transformation pour devenir une banque universelle. Cela implique une réduction graduelle du poids du secteur touristique dans les engagements de la banque, ce qui est pour nous un élément positif compte tenu de la nature cyclique de ce secteur. Nous pensons que ce repositionnement stratégique peut permettre, d'ici quelques années, une amélioration du « business model » de la BTE, notamment une réduction des risques de concentration à l'actif et une amélioration de profil de refinancement, grâce à une croissance progressive des dépôts clients. La BTE possède une part de marché d'environ 1.5% côté crédits et nous estimons que la banque va rester un acteur de petite taille sur le marché tunisien. Toutefois, nous pensons que les parts de marché de la banque vont continuer à croître de manière régulière et que la position concurrentielle de la BTE dans ses domaines de prédilection, notamment le secteur entreprises, devrait aussi s'améliorer peu à peu.

La principale source de risques pour la BTE en 2011 et 2012 provient de l'environnement économique actuellement peu porteur en Tunisie. Ceci est reflété par un score BICRA (qui mesure chez Standard & Poor's à la fois le risque économique et celui de l'industrie bancaire d'un pays) de 8 pour la Tunisie (1 étant le risque le plus faible et 10 le plus élevé). Le profil financier de la BTE pourrait en effet se dégrader en 2011 et 2012 à cause des faibles perspectives de croissance car le pays est encore en phase de transition après les événements de janvier 2011. Selon nous, les principales zones de risques proviennent de l'exposition historiquement élevée de la banque au secteur du tourisme -- près de 30% des encours de la BTE -- et à un degré moindre au secteur des petites et moyennes entreprises. Ces secteurs, qui risquent de rencontrer de grandes difficultés, vont probablement faire remonter le taux de créances classées de la banque potentiellement au dessus de 12/13% en 2011, contre 10% en 2010 (participations exclues), ce qui devrait rester bien en deçà de la moyenne nationale. Nous notons toutefois que la banque affiche un taux de couverture des créances classées par des réserves d'environ 60%, certes en baisse par rapport à 2009 mais là au dessus de la moyenne nationale. Un autre aspect positif est la quasi absence d'exposition de la BTE aux contreparties liées ou déteintes par l'ancien Président Ben Ali ou ses proches.

Standard & Poor's anticipe une rentabilité sous-pression en 2011 (en ligne avec le reste du secteur bancaire) à cause de taux d'intérêt toujours très bas en Tunisie, d'une très probable remontée des provisions en 2011 ou 2012 pour couvrir la progression des créances classées et enfin d'une remontée du coût des ressources (et notamment des dépôts à terme). Nous pensons toutefois que la banque sera profitable en 2011, mais probablement moins qu'en 2010, où le bénéfice net non consolidé était de 8 million de dinars.

STANDARD & POOR'S

Le profil de refinancement, y compris la liquidité, de la BTE continue d'être une faiblesse pour la notation car il est constitué majoritairement de ressources externes, et ces ressources sont plus chères et plus volatiles, notamment en période de crise. Toutefois, nous notons une amélioration graduelle depuis la transformation de la BTE en banque universelle et le développement du réseau d'agences pour collecter les dépôts clients. Cela a permis une amélioration progressive du ratio crédits sur prêts de 276% fin 2010 à 230% fin juin 2011. Standard & Poor's continuera à surveiller de façon attentive la stabilité de la base de dépôts de la BTE car une partie des dépôts à termes, notamment entreprises et institutionnels, sont sensibles au niveau de rémunération offert, et donc volatils.

La capitalisation de la BTE est solide, selon nous, comme en atteste notre RAC ratio (ratio de solvabilité tel que calculé par Standard & Poor's) supérieur à 10% avant diversification à fin 2010. Au-delà de ce ratio élevé, notre analyse de la capitalisation de la BTE prend aussi en compte la faible capacité de la banque de mettre des résultats en réserves compte tenu de nos attentes d'une moindre rentabilité en 2011 et 2012, mais aussi les risques de concentrations par secteurs et par contreparties qui sont importants au niveau de la banque.

Perspective :

La perspective sur la note long-terme de la BTE est négative et traduit trois inquiétudes principales que nous avons pour 2011 et 2012 :

- le montant des créances classées pourrait monter au-delà de nos attentes de 12/13% si la saison touristique se révèle pire qu'anticipée en juillet/août (l'impact final sur les banques ne sera connu que bien plus tard dans l'année, après la fin de la saison)
- la demande de crédits (et donc les revenus d'intérêts) pourrait être en chute importante si, le climat économique reste morose en 2012. Pour le moment, notre scénario central est celui d'une reprise en 2012 après une année 2011 très faible.
- La base de dépôts de la BTE est très focalisée sur la clientèle entreprise et sur des dépôts à terme, et les risques de volatilité ne peuvent être exclus, surtout si les banques tunisiennes se lancent dans une guerre des dépôts ou si la confiance dans le secteur bancaire s'affaiblit.

Une dégradation de la BTE est possible si un ou plusieurs de ces risques venaient à apparaître. Une dégradation de la banque pourrait aussi survenir en cas de privatisation (scénario peu probable selon nous à court-terme) et si la solidité du nouvel actionnaire est moindre que celle de la Tunisie. De plus, une dégradation de la note souveraine de la Tunisie aurait pour conséquence immédiate une dégradation de la note de la BTE, en vertu de notre méthodologie GRE.

La perspective de la BTE pourrait être revue à stable si la BTE n'est finalement que marginalement impactée par la crise actuelle, notamment du point de vue des créances classées, de la rentabilité et de la liquidité. Une révision de la perspective de la note souveraine de la Tunisie à stable, synonyme d'amélioration des perspectives économiques et politiques, est un pré-requis pour toute action sur la perspective de la BTE.

2.2.15. Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.16. Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

2.3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «BTE 2011» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

2.3.2. Marché des titres :

Il existe des titres de l'émetteur de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La BTE s'engage à charger l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «BTE 2011» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge par la STICODEVAM :

La BTE s'engage dès la clôture de l'emprunt «BTE 2011» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Bulletins de souscription

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

Société Anonyme au capital de 90 000 000 dinars Divisé en 4 500 000 actions de nominal 20 dinars entièrement libérées dont 3 500 000 actions ordinaires et 1 000 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Siège social : 5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis

Registre de Commerce : B 140 83 1996

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

La BTE est notée BB/Négative/B par l'agence de notation Standard & Poor's en juillet 2011

Note confirmée en date du 30 novembre 2011

Emprunt obligataire « BTE 2011 » de 50 000 000 Dinars émis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 Dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Montant en dinars	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	35 000 000	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM + 1,30%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie B	15 000 000	20 ans	6,25%	Constant par 1/20 à partir de la 1 ^{ère} année

Décision de l'AGO du 25/06/2010

Visa du Conseil du Marché Financier n° du 09 DEC 2011

Notice Légale publiée au JORT n° 150 du 15/12/2011

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) Mme Mlle Mr

Nationalité : Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport

N° Délivrée le: / / à

Profession/activité :

Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Agissant pour le compte (1) De moi même
 Du mandant en qualité de:
 Tuteur
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne physique (1) : Mme Mlle Mr

Nom & prénom :

Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport

N° Délivrée le: à

Profession / activité :

Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Déclare (ons) souscrire (en toutes lettres) : (1)

Obligations nominatives de l'emprunt « Emprunt BTE 2011 » de la catégorie A au taux d'intérêt de TMM + 1,30%.

Obligations nominatives de l'emprunt « Emprunt BTE 2011 » de la catégorie B au taux d'intérêt de 6,25%.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 09/02/2012 et remboursables à partir de la 3^{ème} année pour la catégorie A et la 1^{ère} année pour la catégorie B suivant la date limite de clôture des souscriptions, respectivement d'un montant de 20,000 dinars par obligation pour la catégorie A et d'un montant de 5 dinars par obligation pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BTE 2011 » et la note d'opération relative à cet emprunt et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et formes d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

En espèces

Par chèque n° Tiré sur Agence

Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) (en chiffres)
représentant le montant des obligations souscrites.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (3)



- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Indiquer le nom du dépositaire
- 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

COPIE

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

Société Anonyme au capital de 90 000 000 dinars Divisé en 4 500 000 actions de nominal 20 dinars entièrement libérées
dont 3 500 000 actions ordinaires et 1 000 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Siège social : 5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis

Registre de Commerce : B 140 83 1996

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

La BTE est notée BB/Négative/B par l'agence de notation Standard & Poor's en juillet 2011

Note confirmée en date du 30 novembre 2011

Emprunt obligataire « BTE 2011 » de 50 000 000 Dinars émis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 Dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Montant en dinars	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	35 000 000	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM + 1,30%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie B	15 000 000	20 ans	6,25%	Constant par 1/20 à partir de la 1 ^{ère} année

Décision de l'AGO du 25/06/2010

Visa du Conseil du Marché Financier n° 11-0759 du 09 DEC 2011

Notice Légale publiée au JORT n° 150 du 15 / 12 / 2011

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° -----

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) Mme Mlle MrNationalité : Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport

N° Délivrée le : / / à

Profession/activité :

Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Agissant pour le compte (1) De moi même
 Du mandant en qualité de:
 Tuteur
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne physique (1) : Mme Mlle Mr

Nom & prénom :

Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport

N° Délivrée le : à

Profession / activité :

Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Déclare (ons) souscrire (en toutes lettres) : (1)

 Obligations nominatives de l'emprunt « Emprunt BTE 2011 » de la catégorie A au taux d'intérêt de TMM + 1,30%. Obligations nominatives de l'emprunt « Emprunt BTE 2011 » de la catégorie B au taux d'intérêt de 6,25%.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 09/02/2012 et remboursables à partir de la 3^{ème} année pour la catégorie A et la 1^{ère} année pour la catégorie B suivant la date limite de clôture des souscriptions, respectivement d'un montant de 20,000 dinars par obligation pour la catégorie A et d'un montant de 5 dinars par obligation pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BTE 2011 » et la note d'opération relative à cet emprunt et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et formes d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

 En espèces Par chèque n° Tiré sur Agence Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) (en chiffres)

représentant le montant des obligations souscrites.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (3)



- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Indiquer le nom du dépositaire
- 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »